



D.I.C.R.I.M.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

COLTAINVILLE



QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.



Le mot du Maire

Ce petit fascicule est destiné à informer la population de la conduite à tenir en cas de risque majeur. Bien que ne nous soyons que très peu concernés, il est obligatoire de vous sensibiliser et de vous indiquer les actions à tenir en cas de danger.

Nous avons élaboré sous le contrôle de la Préfecture d'Eure-et-Loir, un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) consultable en Mairie, qui recense tous les moyens à mettre en œuvre pour vous accompagner au mieux en cas de problèmes majeurs.

Gardez précieusement ce document, il peut vous aider à avoir le bon réflexe au bon moment.

La sécurité de chacun peut devenir le problème de tous.

Le Maire

Philippe GALIOTTO



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le **risque de transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières.

Trois types d'effets peuvent être associés :

- Incendie, Explosion, Dégagement de nuages toxiques

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû principalement à la circulation de véhicules transportant des produits explosifs facilement inflammables sur la commune.



*Véhicules transportant
des produits explosifs
facilement inflammables*



*Véhicules transportant
des produits de nature à
polluer les eaux*



*Véhicules transportant
des matières dangereuses*

LES BONS REFLEXES :

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger

Dès l'alerte, se confiner :

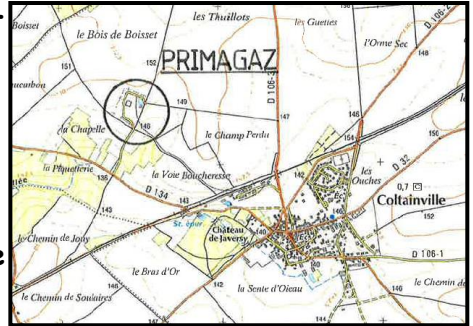
- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local « étanche » (fermer les fenêtres /portes, arrêter la ventilation)
- Suivre les consignes données à la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée
- **A la fin de l'alerte :** aérer le local de confinement



PRIMAGAZ

La société PRIMAGAZ fait l'objet d'un plan préfectoral, le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

En cas d'accident, le Préfet est alors Directeur des Opérations de Secours (DOS).



Risque :

- Fuite non enflammée de GPL
- Fuite enflammée de GPL

Périmètre de sécurité : n'impacte pas les zones habitées de la commune





Pour information :

- Un PPR (Plan de Prévention des Risques Technologiques) a été approuvé par arrêté préfectoral n°2013094-0004 le 4 avril 2013.

Zone de Danger (PPRT)



EVENEMENTS CLIMATIQUES

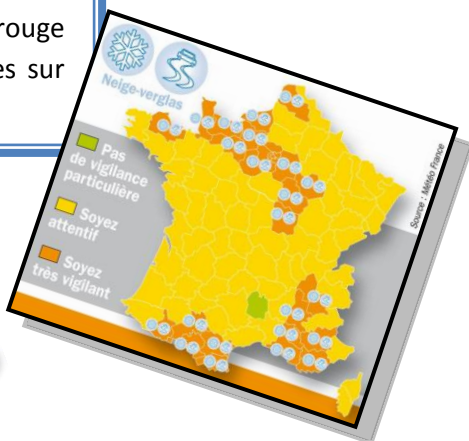
TEMPÊTES

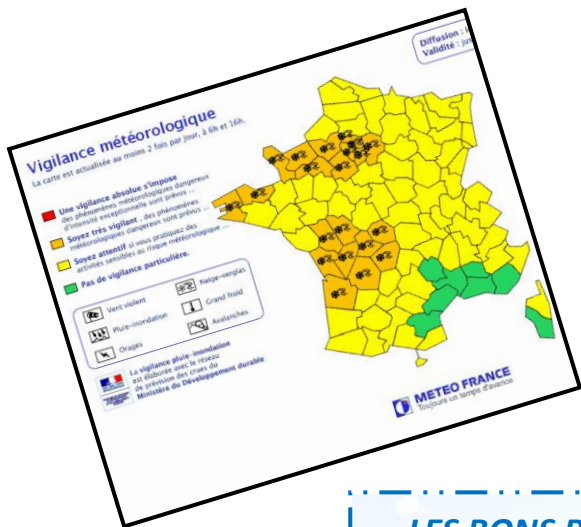
On parle de Tempête lorsqu'elle produit des vents caractérisés par des vitesses très élevées – de 90 à 120 km/h, voire d'avantage – souvent accompagnés de fortes rafales, de précipitations abondantes et d'orages.

CHUTES DE NEIGE

Le risque lié aux abondantes chutes de neige est caractérisé par leur exceptionnelle intensité. Il se traduit par : un risque d'effondrement des constructions dû au fait des surcharges provoquées par la neige qui s'accumule, par un risque également de rupture de lignes électriques et par une impraticabilité des routes et voies d'accès.

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteo.com





LES BONS REFLEXES :

Bons réflexes communs :

Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible

Pendant :

- Rester à l'abri et ne pas prendre son véhicule
- Ecouter la radio

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture ...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**

Tempête :

- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets

Chutes de neige :

- Ne pas garer les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules de secours
- Ne pas monter sur le toit pour le dégager

Mairie de COLTAINVILLE

5 rue Romain Fouré – 28300 COLTAINVILLE

Tel : 02 37 31 60 66 / Fax : 02 37 31 92 90

Mail : mairie.coltainville@wanadoo.fr

www.coltainville.fr /  @communedecoltainville



Numéro d'urgence :
Pompier : 18 ou 112
SAMU : 15 ou 112
Police : 17 ou 112

Fréquences radio :
France Inter : 94.6
France Bleu : 107.1

LES BONS RÉFLEXES

- Ecouter la radio et suivre les consignes de sécurité
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours

Accidents impliquant des matières dangereuses :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et fenêtres, arrêter la ventilation)

Pour en savoir plus :

Le site internet du ministère de l'Écologie et du Développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENT A CONSERVER

Réalisé en 2015